



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTINUITÉ ET COMPLÉMENTARITÉ EDUCATIVE ENTRE DIRECTEURS D'ÉCOLES ET COORDONNATEURS ENFANCE-JEUNESSE

16 décembre 2024

INSPE Damigny – 9h00-16h30

OBJECTIFS DE LA JOURNÉE

Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs

Questionner les notions de partenariat, de continuité et de complémentarité éducative

Rappeler les principes généraux des PEDT, du plan mercredi, et autres dispositifs de continuité éducative

Identifier des intentions éducatives partagées

Définir des bonnes pratiques et pistes d'actions permettant de développer les complémentarités

PROGRAMME

Matin :

1) L'interconnaissance, premier pas vers la complémentarité

Débat mouvant

2) Repères, éléments de cadrage : éducation populaire, animation, dispositifs institutionnels...

Diaporama

3) Premiers repérages d'actions partenariales locales

Support post-its

Repas

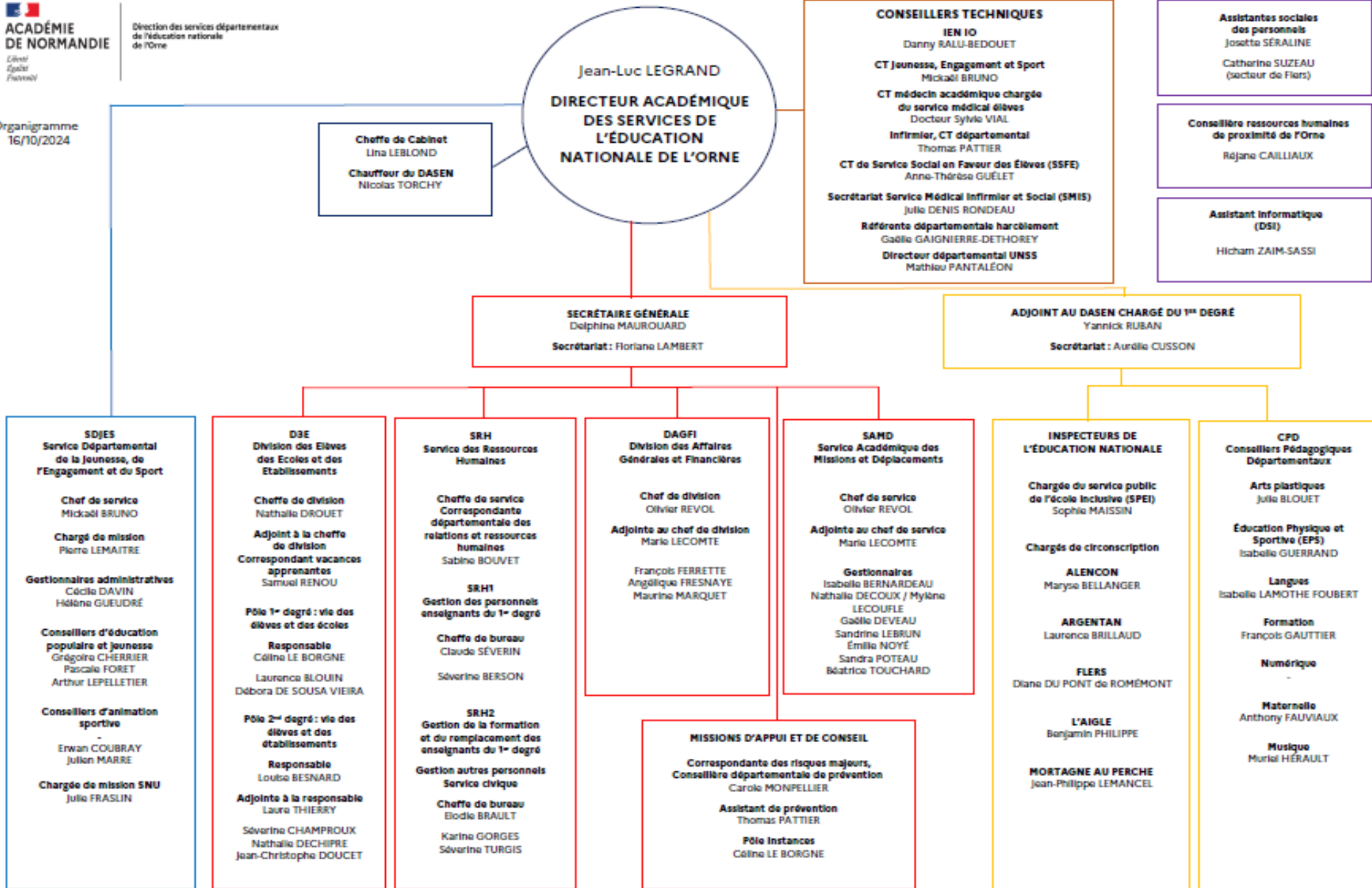
Après-midi :

En petits groupes par territoire :

- compréhension croisée des documents de référence de chacun
- Vers de nouvelles actions locales concrètes

Tour de table

- Mon prénom, mon nom, ma structure, mes fonctions
- Un souvenir fort d'enfance/de jeunesse à l'occasion de temps de loisirs collectifs (colo, centre de loisirs, activités sportives, culturelles, engagement dans un projet collectif...)



Depuis janvier 2021, dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE), les missions « Jeunesse, engagement et sports » sont intégrées à la DSDEN

QUI SOMMES-NOUS ?

INSPECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
CHEF DE SERVICE

■ Mickaël BRUNO

INSPECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
PREVENTION DES VIOLENCES,
ADJOINT AU CHEF DE SERVICE

■ Pierre LEMAITRE

GESTIONNAIRES ADMINISTRATIVES

■ Christine FOURMONT
Hélène GUEUDRÉ

CONSEILLERS D'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE JEUNESSE

■ Grégoire CHERRIER
Arthur LEPELLETIER

CONSEILLERS D'ANIMATION SPORTIVE

Jordan CARREAU
Erwan COJBRAÏ
Julien MARRE

QUELLES SONT NOS MISSIONS ?

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports met en œuvre au niveau local les politiques publiques relatives aux sports, à l'éducation populaire, à la vie associative, à la jeunesse et à l'engagement.

Les missions du service se déclinent en trois grands domaines.

PROTECTION DES USAGERS ET RÉGLEMENTATION

- Délivrance des cartes professionnelles des éducateurs sportifs.
- Réglementation des établissements d'activités physiques et sportives (EAPS).
- Déclaration et réglementation des accueils collectifs de mineurs (ACM).
- Gestion du Jury BAFA.
- Contrôle des ACM et des EAPS.
- Ethique et intégrité dans le sport.

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ÉDUCATIVES ET SPORTIVES

- Développement des politiques sportives.
- Promotion d'une action éducative globale et accompagnement des acteurs.
- Professionnalisation, développement des emplois dans les secteurs jeunesse et sports.
- Accès aux droits, à l'information et à la mobilité des jeunes.

PROMOTION DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

- Engagement des jeunes.
- Soutien au fonctionnement et au développement de la vie associative.
- Promotion des valeurs et principes républicains.
- Lutte contre les discriminations.
- Prévention de la radicalisation.

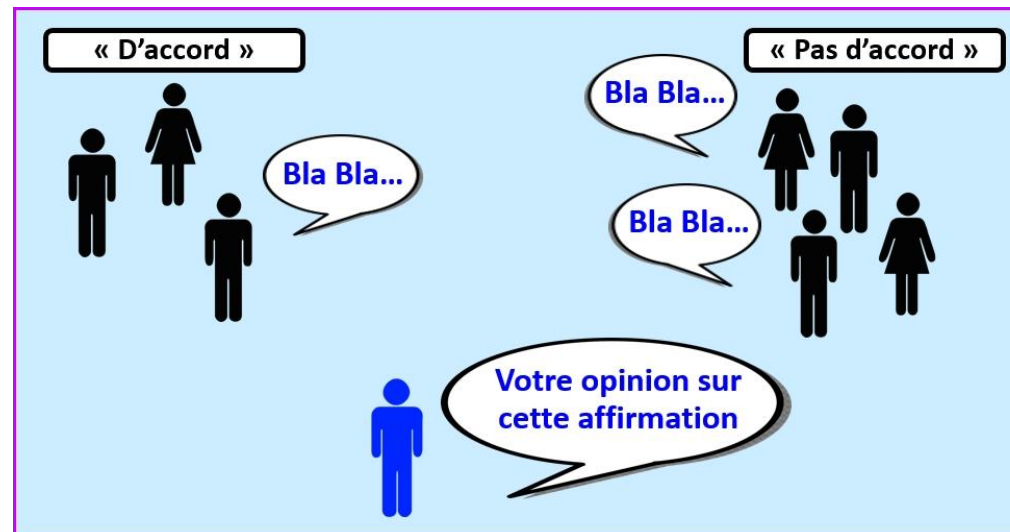
Représentations et interconnaissance

« *Débat mouvant* »

Ou « jeu de la ligne », ou « rivière du doute »

Pour chaque proposition :

- Se positionner dans l'espace, « d'accord » ou « pas d'accord »
- Construire des arguments au sein de son groupe
- Partager les arguments à tous, tenter de convaincre !



D'accord ou pas d'accord ?

L'éducation des enfants est une mission partagée entre les parents et l'école

Les accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs, colonies de vacances) ont une mission éducative

Les temps d'animation (en centres de loisirs, en accueils périscolaires, en colos, etc.) sont des temps « péri-éducatifs »

Les compétences pédagogiques appartiennent aux enseignants

Les animateurs ne sont pas suffisamment formés

Être animateur, ce n'est pas un vrai métier

Les enseignants doivent avoir le dernier mot dans les choix d'organisation des locaux scolaires

Les enseignants doivent intervenir si ils constatent un incident sur un temps périscolaire (garderie, repas...)

Les enseignants sont les mieux placés pour accompagner les familles dans la réussite de leur(s) enfant(s)

Le projet d'école doit être partagé avec l'équipe d'animation

Repères et éléments de cadrage

- Définition des notions d'animation et d'éducation populaire
- Métiers et qualifications de la filière animation
- Démarches et dispositifs de continuité éducative
 - Principes généraux des politiques éducatives locales
 - Projet éducatif de territoire et « plan mercredi »
 - Vacances apprenantes, dont colos apprenantes
- Présentation d'une dynamique partenariale en faveur des acteurs du loisir éducatif - www.rezorne.org



Education populaire

Éléments d'histoire, et courants de pensée (en survol)

- Les lumières, la révolution française
- Le mouvement ouvrier, les premiers syndicats
- Le christianisme social et le scoutisme
- Les mouvement laïques

« Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde. »
Paulo Freire, *Pédagogie des opprimés*, 1974

Une définition contemporaine par Christian MAUREL

L'éducation populaire est *« l'ensemble des pratiques éducatives et culturelles qui œuvrent à la transformation sociale et politique, travaillent à l'émancipation des individus et du peuple, et augmentent leur puissance démocratique d'agir »*.

4 missions de l'éducation populaire

- Conscientisation
- Emancipation
- Augmentation de la puissance d'agir
- Transformation sociale et politique

Dimension militante, politique

Animation socioculturelle

« animatio », « animare » = donner de l'âme, de la vie, rendre vivant

Définition Larousse « animation » :

1- « Action de mettre de la vivacité, de l'entrain dans quelque chose »

2- « Ensemble des moyens et méthodes mis en œuvre pour faire participer activement les membres d'une collectivité à la vie du groupe »

Définition INSEE « animation socioculturelle » :

L'animation socioculturelle doit viser *« soit à insérer socialement certaines catégories de population et à améliorer les relations sociales entre ses membres, soit, plus généralement, à promouvoir la vie culturelle dans une collectivité »*

4 grands domaines pour l'animation socioculturelle :

- l'évènementiel, le culturel et le festif
- la prévention et l'insertion
- les vacances et les loisirs
- l'éducation (informelle) des jeunes et des adultes

**Tournée vers le service aux usagers
dans un contexte de professionnalisation des acteurs**

Une porosité dans les faits,
des intentions et pratiques d'éducation populaire plus ou moins revendiquées selon les acteurs et les structures

Les métiers de la filière professionnelle de l'animation

L'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports

Il encadre des activités sportives ou socioculturelles de loisirs et de découverte en direction de publics **sous la responsabilité d'un animateur** possédant un diplôme d'un niveau supérieur.

L'animateur socioculturel

L'animateur **encadre en autonomie** des activités de loisirs, de prévention ou d'insertion sociale dans des domaines divers en utilisant un ou des supports techniques dans les champs socio-éducatif et socioculturel et dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Le coordonnateur de projet ou d'équipe d'animation

Il intervient **au niveau d'une structure** (MJC ; centre socioculturel ; centre social ;) ou **au niveau d'un territoire urbain ou rural** (agent de développement ; coordonnateur de projets...)

Il **conçoit un projet d'action** dans le cadre des objectifs de l'organisation, il **coordonne** sa mise en œuvre, il **conduit des démarches pédagogiques**.

Le formateur-coordonnateur de formations socioculturelles

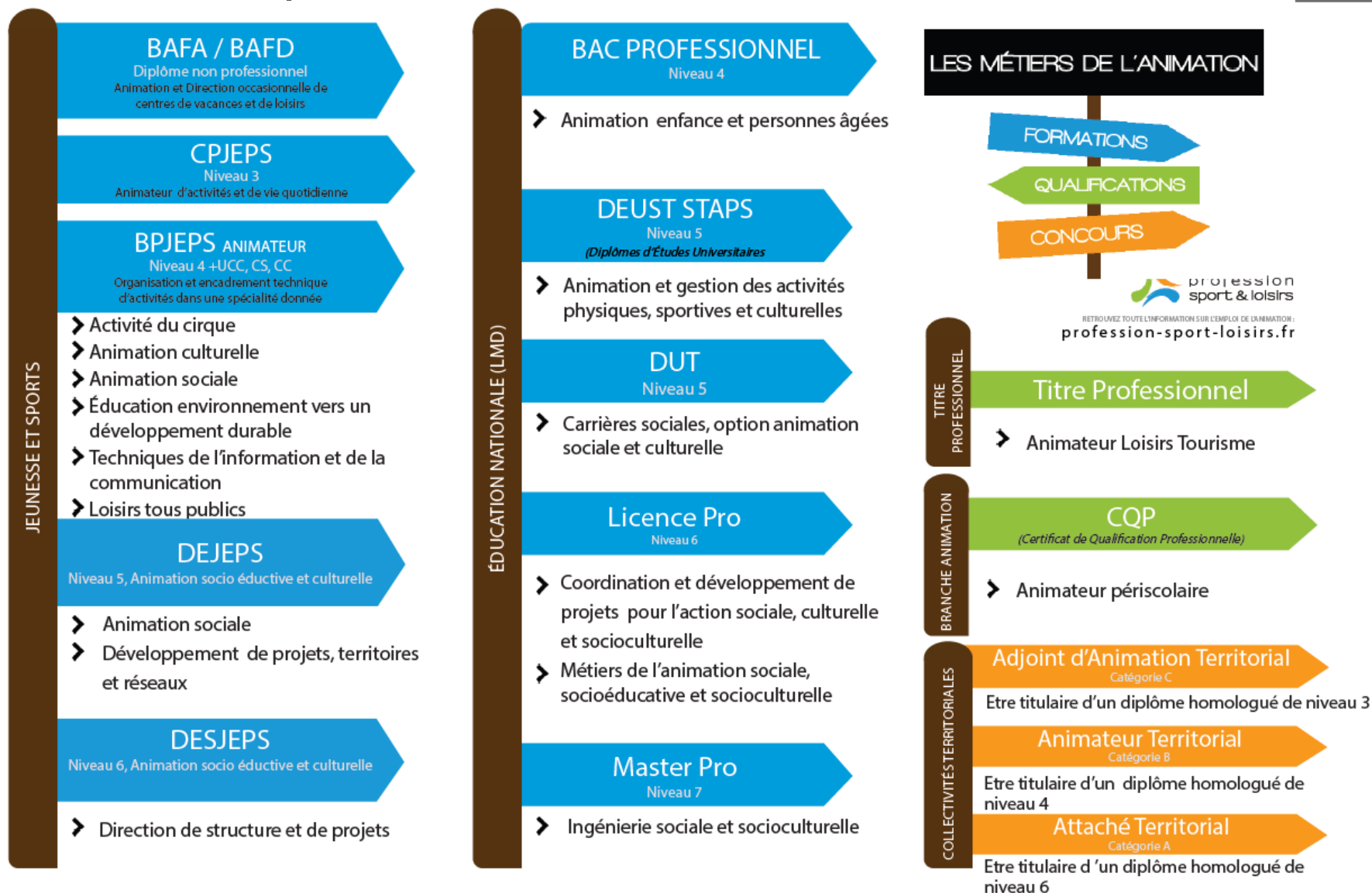
Il intervient **au sein d'un organisme de formation**. Il **conduit des démarches pédagogiques** et des **actions de formation**. Il organise des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

Le directeur de structure socioculturelle ou sociale

Il **dirige une structure ou un service** socioculturel ou social (MJC, centre socioculturel, services jeunesse d'une collectivité...)

Il prépare la prise de décision stratégique, pilote le projet de développement d'une organisation, dirige et réalise le bilan d'activité d'une organisation.

Les titres et diplômes de l'animation



Source : site internet profession sport loisirs (réseau associatif / organisme de formations)
<https://www.profession-sport-loisirs.fr/tableau-synthetique-diplomes/tableau-synthetique-diplomes>

Retrouvez l'ensemble des informations actualisées sur le site gouvernemental : <https://www.francecompetences.fr/>

Principes généraux des politiques éducatives locales

Un postulat, l'éducation est une mission partagée par une multitude d'acteurs :

Les parents ou représentants légaux

Les enseignants

Les collectivités territoriales et leurs personnels (ATSEM, animateurs, médiateurs, éducateurs sportifs, etc.)

Les acteurs associatifs (associations sportives, socioculturelles, etc.)

Les pairs (amis, camarades de classe, etc.)

L'ensemble des personnes qui gravitent autour de l'enfant (tissu familial, commerçants, amis des parents, etc.)

Démarches et dispositifs structurants de politiques éducatives territoriales

2013 : les projets éducatifs de territoires (PEDT) « 1^{ère} génération »

→ réforme des rythmes scolaires, enjeu majeur d'articulation entre les temps scolaires et les temps périscolaires dans le premier degré

2017 : Plan mercredi et PEDT « 2^e génération »

→ retour massif des écoles à 4 jours, un enjeu à repenser le rôle éducatif des accueils de loisirs des mercredis

2020 : Vacances apprenantes et PEDT « 3^e génération »

→ des dispositifs de soutien propres aux temps de vacances, une incitation de plus en plus forte à intégrer les temps extrascolaires et les publics adolescents aux démarches PEDT

Et une multitude d'autres dispositifs et leviers financiers connexes soutenus par différents acteurs institutionnels : cité éducatives, contrats de villes, territoires éducatifs ruraux, conventions territoriales globales (CAF), petites villes de demain, villages d'avenir...

Le projet éducatif de territoire (PEDT) (2013)

Article L551-1 et R551-13 du code de l'éducation (PEDT) - extraits

L551-1 :

Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (...) **Le projet éducatif territorial vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (...)**

Le projet éducatif territorial (...) **dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, est élaboré conjointement** par la commune, siège de ces écoles ou (...) par l'établissement public de coopération intercommunale, par les services de l'Etat et les autres partenaires locaux, notamment associatifs ou autres collectivités territoriales.

R551-13 :

Le projet éducatif territorial prend la forme d'une **convention** conclue entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, le préfet, le directeur académique des services de l'éducation nationale, (...), et, le cas échéant, les autres **partenaires signataires, qui coordonnent leurs interventions pour organiser, dans l'enceinte de l'école ou dans les locaux de l'un des signataires, des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants (...).**

(...) les **services de l'Etat** s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à **garantir leur sécurité**. Ils s'assurent également de la **qualité éducative des activités périscolaires proposées**, de leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

Définition élargie dans le cadre de l'appel à projets départemental (PEDT)

« Le PEDT est un **outil de collaboration locale** qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, **l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation**, parmi lesquels les équipes enseignantes, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, à vocation sportive, culturelle, artistique, environnementale ou scientifique notamment, et des représentants de parents d'élèves. Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Le PEDT a vocation à intégrer les accueils de loisirs des mercredis, dans le cadre du dispositif de relance du « plan mercredi » voulu par le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Le PEDT peut également constituer une **opportunité de formaliser les orientations générales de la politique éducative de la collectivité** en y intégrant des intentions visant **des enfants et des jeunes âgés de 0 à 25 ans** ainsi qu'une **réflexion sur l'ensemble des temps de vie** de ces populations, parmi lesquels les temps extrascolaires tels que les vacances.

L'État et la caisse d'allocations familiales (CAF) apportent un **soutien technique et/ou financier** aux collectivités s'engageant à rédiger un PEDT ainsi qu'à celles respectant la « charte qualité plan mercredi ». La signature de conventions PEDT et de chartes plan mercredi ouvrent en effet droit à des **assouplissements réglementaires**, à des **aides financières spécifiques** et à un **accompagnement pédagogique renforcé** des porteurs de projet. »

Le projet éducatif de territoire (PEDT) au service d'une politique éducative locale

Une méthodologie de projet « classique »

-Une démarche fondée sur un diagnostic

- Spécificités du territoire (atouts, contraintes)
- Moyens à disposition ou à mobiliser (humains, matériels, financiers)
- Acteurs éducatifs concernés
- Besoins repérés en matière éducative

-La formulation d'objectifs

-La traduction de ces objectifs en actions concrètes, le plan d'actions

-La définition de modalités de pilotage, d'animation et d'évaluation de la démarche

→ Une approche transversale s'appuyant sur l'existant (projet éducatif ACM, projets des acteurs associatifs, CTG, contrats de ville, etc.)

Le projet éducatif de territoire (PEDT) au service d'une politique éducative locale

Enjeux essentiels :

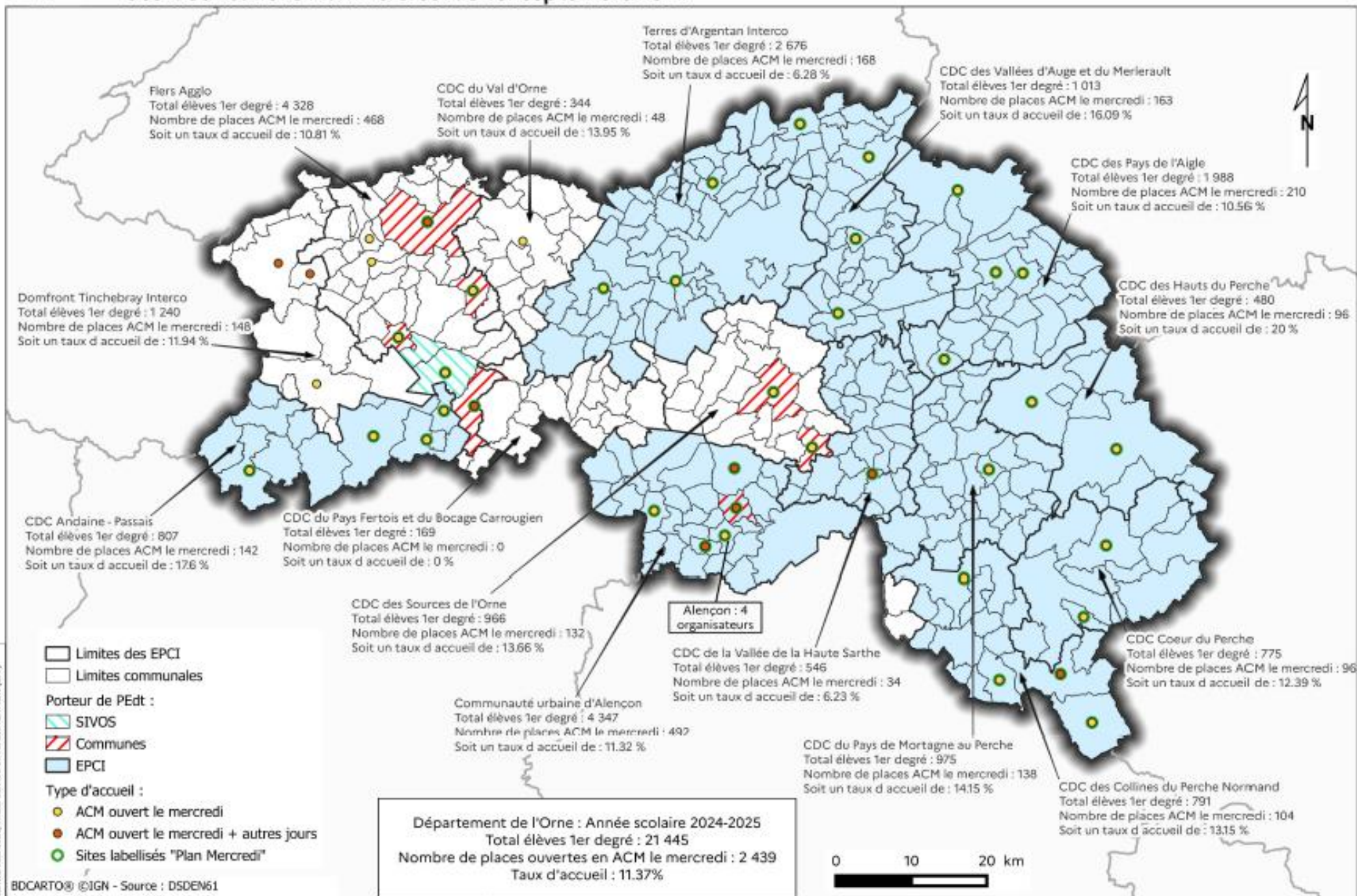
- Placer l'intérêt de l'enfant/du jeune au centre des réflexions
- le portage politique par les élus
- la concertation large avec la communauté éducative
- l'organisation interne des services de la collectivité, l'enjeu de la **coordination**

identification d'un coordonnateur avec une capacité d'action, organigramme fonctionnel clarifiant les relations hiérarchiques, transversalité et travaux interservices, etc.

-la formation des acteurs

identification des compétences (coordination, direction, animation) et qualifications propres aux projets en matière éducative (diplômes professionnels du champ jeunesse et sports, diplômes universitaires , liens avec le secteur social, le secteur culturel, etc.), formation continue...

Implantation des Projets Educatifs de Territoire (PEdT), des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) périscolaires et des labellisations Plan Mercredi au 1er septembre 2024



Quelques dispositifs pour soutenir la démarche

Le plan mercredi, un label pour les centres de loisirs dans le cadre d'un PEDT, se fondant sur une charte prévoyant de :

1. Veiller à la **complémentarité des enjeux éducatifs** des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires, mais aussi avec les temps périscolaires des autres jours de la semaine
2. Assurer l'**inclusion et l'accessibilité de tous les enfants** souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap
3. **Inscrire les activités périscolaires sur le territoire** et en relation avec ses acteurs
4. Proposer des **activités riches et variées** en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.)



La validation du label dans le cadre de la convention PEDT ouvre le droit à des assouplissements réglementaires et à des aides financières spécifiques (CAF)

Les vacances apprenantes, un autre outil de continuité éducative

- Écoles ouvertes
 - Stages de réussite
 - Colos apprenantes
- En 2024 pour l'Orne (colos apprenantes) :
- 473 départs de jeunes ornais financés par le dispositif
 - Une enveloppe départementale de 111 159 euros (235 euros/départ)



Quelques enjeux éducatifs spécifiques au départ en colo

Quelques pistes (cf. journée départementale ACM 11/06/2021) :

- Autonomie et vie quotidienne : se laver, s'habiller, faire à manger, nettoyer, dormir...
- Vivre une immersion particulière, hors du quotidien :
 - dans un collectif d'enfants/de jeunes et d'adultes
 - dans un environnement (naturel, patrimonial),
 - dans une thématique / un projet d'animation
- Espace de découvertes, de nouvelles expériences, de « premières fois », de souvenirs forts

Pause

Repérage de premières actions partenariales locales

- par territoire, sélection de 2 ou 3 actions par groupe
 - Soit des actions déjà en place qui vous semblent intéressantes à valoriser, à partager
 - Soit des actions qu'il vous semblerait pertinent, prioritaire de mettre en place

- 1 post-it par action

- regrouper par grandes thématiques sur le paperboard, partager les expériences et les analyses

Présentation d'une dynamique partenariale en faveur des acteurs du loisir éducatif - www.rezorne.org



Charte départementale « Faire entrer son ACM dans une démarche de développement durable » avec le CPIE Collines Normandes

<https://rezorne.org/faire-entrer-son-acm-dans-une-demarche-de-developpement-durable-charte-departementale-61/>



Festival des histoires avec Musiconte et la FéCor


<https://rezorne.org/festival-des-histoires/>



Soutien aux démarches inclusives en ACM avec l'UFCV


<https://rezorne.org/elaboration-des-fiches-de-recueil-dinformations-demarches-inclusives/>
<https://rezorne.org/troubles-du-spectre-autistique-tsa-journee-de-sensibilisation-du-14-decembre-2023/>

À LA UNE



Troubles du spectre autistique (TSA) – journée de sensibilisation du 14 décembre 2023

par Arthur Lepelletier | Jan 15, 2024 | A la une, Connaissance des publics, Égalité et inclusion, Faire vivre ses projets



Démarches inclusives – Élaboration de fiches de recueil d'informations

par David Gautier Ufcv | Nov 17, 2023 | A la une, Connaissance des publics, Égalité et inclusion

Et diffusion des productions documentaires multiples dans la partie « ressources thématiques »

www.rezorne.org

Les intentions éducatives

Citoyenneté et participation

Continuité éducative et lien avec l'école

Education à l'environnement & transition
écologique

Egalité et inclusion

Laïcité

Faire vivre ses projets

Connaissance des publics

Démarches de communication

Gouvernance et partenariats

Diagnostic et évaluation

Métiers, formations et accompagnement
des équipes

Projets éducatifs et pédagogiques

Supports d'animation

Activités artistiques et culturelles

Activités d'éducation à l'environnement et
au développement durable

Activités physiques et sportives

Catalogue des malles pédagogiques
départementales

Le Jeu : jeux traditionnels et autres
supports ludiques

Numérique

Vidéos de promotion de la fonction éducative de ACM avec CANOPE

<https://rezorne.org/video-les-accueils-de-loisirs-de-lorne-des-lieux-educatifs-pour-tous/>



**Vidéo : Les accueils de loisirs de
l'Orne, des lieux éducatifs pour
tous**

Repas

De l'interconnaissance aux actions locales concrètes

Par territoire d'intervention

- lecture / présentation croisée des documents de référence, structurants
Projet d'école, projet éducatif et projet pédagogique d'ACM, PEDT...
- Remplissage de la partie 1 de la fiche « objectifs partagés – actions coordonnées »

PHASE 1		
Orientations prioritaires du ou des projet(s) d'école(s) <i>A identifier par les coordonnateurs d'associations ou collectivités</i>	Orientations prioritaires du ou des projet(s) éducatif(s) (ou PEDT) et pédagogique(s) ACM <i>A identifier par les directeurs d'écoles</i>	Objectifs communs / intentions éducatives communes retenus <i>Ce qui fédère, ce sur quoi il y a matière à travailler ensemble</i>

- Remplissage de la partie 2 de la fiche « objectifs partagés – actions coordonnées »

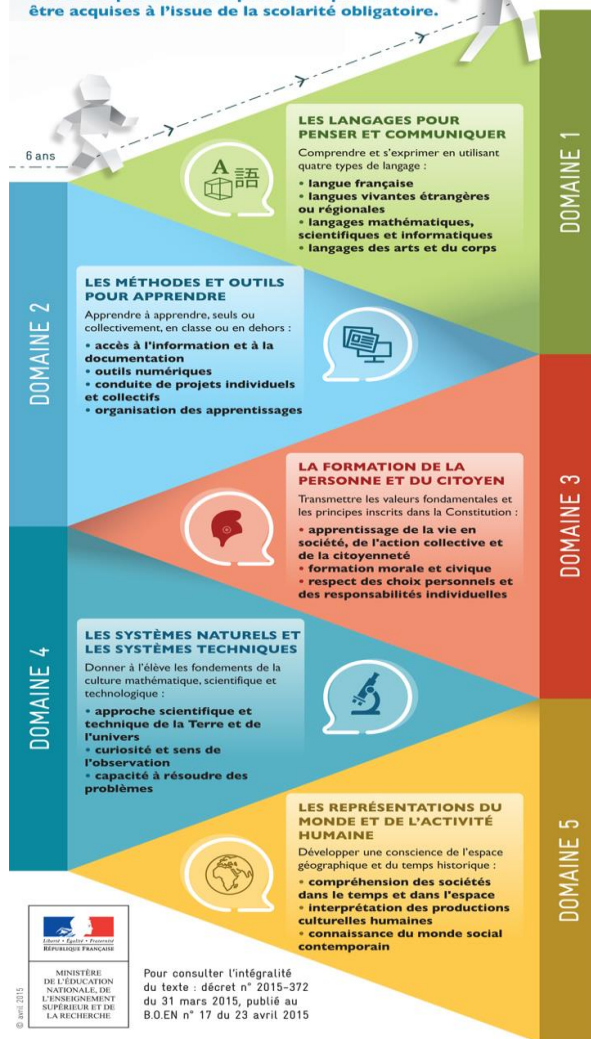
PHASE 2	
Actions / activités / projets qui pourraient être portés en commun et/ou de façon complémentaire <i>A décliner de façon la plus opérationnelle possible : Qui, quand, où, quoi, comment...</i>	Facteurs de réussite – ce dont il faut s’assurer pour que cela marche <i>Organisation, concertation, suivi, outils...</i>

Quelques pistes pour définir des objectifs et actions partagés :

- les priorités définies dans le PEDT, le cas échéant
- les éléments de cadrage des temps scolaires (S3C, parcours EAC, citoyenneté, santé, avenir)
- les domaines d’activités présents en ACM (EAC, EEDD et activités natures, APS, EMI, sciences et techniques, citoyenneté...)
- les besoins des publics (prise en compte du rythme des journées, de la fatigue, de l’âge, inclusion de chacun avec ses spécificités)
- les enjeux d’accompagnement à la parentalité
- la méthodologie d’animation de la démarche – comment construire une coopération efficace ? (gouvernance, pilotage de la démarche partenariale, modalités de suivi et d’évaluation, formations, formations communes...)

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.



Objectif:
Mettre en
avant une
culture
commune

Composantes:

- 5 domaines
- 8 composantes avec un niveau de maîtrise satisfaisant

Mise en
œuvre:

À l'aide des
programmes

Bilan et conclusion

Merci pour votre participation

Contacts :

François GAUTTIER

dsden61-cpd-fci@ac-normandie.fr - 02 33 32 71 69

Arthur LEPELLETIER

arthur.lepelletier@ac-normandie.fr - 02 33 32 50 24